

## **Pourquoi adhérer à l'AFPE en ces temps de changements ? Quelles perspectives pour les psychologues de l'Éducation nationale ?**

**Février 2017 parution du décret sur la création du corps unique de psychologues de l'Éducation nationale.**

Cette reconnaissance statutaire identifie enfin notre fonction et la pérennise en la protégeant des économies budgétaires et des réorientations de l'accompagnement des enfants en difficulté à l'école. Cet avènement d'un nouveau corps statutaire dans la fonction publique, porté par le précédent gouvernement, était revendiqué dès les "premiers services de psychologie scolaire" à l'école.

L'AFPE, mandatée par plus de 1000 adhérents, psychologues du 1<sup>er</sup> degré, représentant près du tiers de la profession, poursuit le travail pour construire le corps unique (99% d'avis favorables).

**L'AFPE a porté vos choix et votre voix.**

L'AFPE a été initiatrice et force de multiples propositions dans les relations inter-organisationnelles avec nos partenaires associatifs et syndicaux, au niveau politique et ministériel.

## **Mais tout reste à faire et à construire**

- Les errances et les balbutiements administratifs de ce nouveau corps ont pénalisé certains collègues ; la défense catégorielle collective et singulière est soutenue prioritairement par les syndicats ; les difficultés sont également portées par l'AFPE à la connaissance de tous nos interlocuteurs ministériels et politiques, pour défendre notre profession et soutenir les projets et les évolutions nécessaires.
- Un corps unique oui, mais à deux valences EDO et EDA, là aussi tout reste à faire en intégrant l'histoire de nos deux fonctions. Construire des projets communs, introduire des passerelles entre les deux spécialités, intégrer des évolutions de carrière pour la profession...
- La charge de travail incombant aux psychologues de l'EN monte en puissance depuis de nombreuses années, en lien avec les nouvelles modalités de prise en compte des élèves à besoins particuliers dans le cadre de l'école inclusive, sans que cela ne soit accompagné par un ajustement du nombre de postes. Cette situation, qui n'est pas nouvelle, n'est aucunement imputable à la création du corps unique. En revanche, l'absence de représentativité de notre fonction par des psychologues aux différents niveaux de l'organigramme du MEN pénalise le système éducatif et les familles.

### **☞ Mandaté par les choix de ses adhérents l'AFPE porte vos projets et vos demandes :**

- La prise en compte de la dimension psychologique et l'intérêt des apports de toutes les orientations de la psychologie (en accord avec ses valeurs associatives), pour les enfants, les familles, les écoles, et l'institution, et ce à tous les niveaux.
- Pallier au maillon manquant lié à la création statutaire : cette fonction à créer doit être portée au-delà de la logique départementale, ce n'est ni un animateur, ni un coordonnateur ni un supérieur hiérarchique...
- Portant la voix de ses adhérents, **l'AFPE défend une fonction « type psychologue conseiller technique » non hiérarchique**, à tous les niveaux de l'organigramme du ministère de l'Éducation nationale.

☞ *Fin 2018, l'AFPEN a une nouvelle fois été force d'initiative et de proposition :  
Réunir tous les partenaires favorables à engager une réflexion sur la nécessité d'une chaîne  
fonctionnelle représentative des psychologues EDA pour :*

- Prolonger les actions déjà menées : quels besoins pour les psychologues des écoles pour notre spécialité ? Quelles pistes et quelles perspectives communes à partager ? quelles modalités de représentation ?
- Élaborer une feuille de route commune sur les besoins de représentativité des psychologues des écoles à travailler avec nos collègues du second degré.
- Arriver à une meilleure représentation de la profession à tous les niveaux de l'organigramme du ministère.

## ***Mais cela ne pourra se faire sans vous, Adhérez ! Ré-adhérez***

- ☞ *Afin que l'AFPEN reste représentative de la profession et force de propositions pour la promotion et les apports de la psychologie au sein de l'institution, pour les enfants et les familles.*
- ☞ *Afin de nous aider à assurer la pérennité de la psychologie dans une école bienveillante à l'écoute des personnes.*
- ☞ *Afin de favoriser les échanges et les projets avec les autres psychologues, les professionnels de l'éducation et de l'enfance, et les parents.*
- ☞ *Afin de continuer à proposer des projets et communiquer notre expertise au ministère.*

Retrouvez-nous au congrès AFPEN à Deauville du jeudi 19 au samedi 21 septembre 2019  
<https://deauville2019.afpen.fr>

<https://www.afpen.fr/>